
COMPTE RENDU COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

09 Mai 2007 à la Maison Régionale des Sports de Lorraine

Présents : Jean ALLARY, Claude BERNARDIN, Vincent BLANCHARD, Jean-Luc EGLY, Françoise LAPICQUE, Gilles MEMBRE, Aurélien PERSONNE, Bertrand VILLER, Mickael MEVELLEC.

Excusés : Jean FELTEN, Franck GERMAIN, Charles KRIER, Jean MELINE, René PARIS, Eric POMMIER, Allain VOYEN, Catherine BARBIER-CARPENTIER.

Le Président Aurélien PERSONNE ouvre la séance et présente les dossiers à l'ordre du jour.

1/ Calendrier

Le calendrier élaboré lors de la précédente réunion est relu, et il est discuté d'une éventuelle nouvelle date pour les championnats de Lorraine. Ce calendrier sera proposé à la prochaine réunion du comité directeur.

2/ Préparation de la soirée du 16 mai

Pour la réunion-débat du 16 mai sur les différentes compétitions régionales à la Maison Régionale des Sports de Lorraine, une soixantaine de personnes ont répondu favorablement. Il est proposé de présenter un diaporama sur l'état actuel des compétitions. Un compte-rendu de la soirée sera ensuite rapidement envoyé aux participants pour élaborer des propositions de modification ou d'évolution des compétitions régionales au comité directeur du mois de juin.

3/ Validation des résultats du championnat par équipe régional en phase 2

Jean ALLARY présente les résultats du championnat par équipes régional.

Lors de la dernière journée, l'équipe 3 de Neufchateau a déclaré forfait en Régionale 4 poule G, face à l'équipe 1 de l'ASEG, en annonçant le forfait à cette dernière. La décision suivante est prise : forfait 20-00, 0 point, amende égale au montant de l'engagement ; de plus, puisque ce forfait intervient lors de la dernière journée, descente de l'équipe de 2 divisions (art 77.4 des règlements sportifs). Un courrier sera adressé au club et copie au CD 88 et à la commission sportive 88 pour informer de la décision et rappeler qu'aucune autre équipe du club ne peut accéder en R4 pour la prochaine phase (article 14.2).

Lors de cette même journée, l'équipe 6 de Neuves Maisons comportait en Régionale 4 poule F un joueur absent et un joueur non qualifié (Loïc Stocky avait évolué en équipe 5 plus de 2 fois) ; l'équipe étant donc incomplète, la décision suivante est prise : forfait 20-00, 0 point, amende égale au montant de l'engagement ; de plus, puisque ce forfait intervient lors de la dernière journée, descente de l'équipe de 2 divisions (art 77.4 des règlements sportifs). Un courrier sera adressé au club et copie au CD 54 et à la commission sportive 54 pour informer de la décision et rappeler qu'aucune autre équipe du club ne peut accéder en R4 pour la prochaine phase (article 14.2).

En fonction de ces éléments, les montées et descentes sont déterminées.

4/ Préparation de la journée des titres

Le tirage au sort est réalisé pour déterminer l'ordre des rencontres et leur répartition dans un tableau complet afin de décerner le titre de champion de Lorraine dans chacune des divisions.

Françoise LAPICQUE
Secrétaire de séance